

La taxe qui fait trembler la presse gratuite

La ministre De Bue veut revoir la taxe sur les « toutes-boîtes ».
Ciblée, la presse régionale gratuite craint pour sa survie.

• **Alain WOLWERTZ**

Les représentants de la presse régionale gratuite sont sortis un peu groggy du cabinet de Valérie De Bue mercredi dernier. La ministre wallonne en charge des Pouvoirs locaux avait invité l'ensemble des acteurs du secteur des toutes-boîtes pour leur expliquer son intention de revoir la taxe sur les écrits publicitaires. Une taxe perçue par les Communes mais encadrée par une circulaire régionale.

Dans les grandes lignes, la volonté de la ministre est de rééquilibrer le taux de taxation entre la presse régionale gratuite et les autres écrits 100 % publicitaires. Les premiers – au rang desquels les princi-

paux sont Proximag et Vlan – sont taxés 0,007 €/exemplaire tandis que les seconds sont taxés en fonction de leur poids (dans une fourchette de 0,013 € jusqu'à 10 grammes à 0,093 € au-delà de 225 grammes).

La mort de la presse régionale gratuite

Si le taux du toutes-boîtes 100 % pub devait être appliqué à la presse régionale gratuite, ce serait ni plus ni moins que la mort de celle-ci aurait signifié le représentant de Vlan à la ministre. Pour ce titre, comme pour Proximag, certains chiffres évoquent en effet un surcoût de 1 à 2 millions par an si la taxe devait être revue de la sorte.

« C'est clair que ce serait très impactant », dit aussi Luc Eeckhout, président de The Ppress, la fédération professionnelle des éditeurs de la presse périodique qui chapeaute notamment le secteur de la presse gratuite. « Nous allons concerter les acteurs concernés et voir ce que nous allons faire », ajoute-t-il. L'argument d'une « approche rédactionnelle

la BAM (Belgian Association of Marketing) se sont d'ailleurs montrés favorables à une telle harmonisation des critères, en vue d'apporter une sécurité juridique, précisent-ils.

Et cela tombe plutôt bien puisque la ministre explique précisément vouloir revoir cette circulaire en raison des conflits juridiques récurrents entre toutes-boîtes « 100 % pub » et les ceux de la presse régionale gratuite concernant ce taux préférentiel accordé aux seconds.

Quoi qu'il en soit, si un tel rééquilibrage aurait un impact moins lourd pour la presse régionale gratuite, il se chifferrait malgré tout aux environs des 200 000 €.

Mais la discussion reste ouverte, dit-on au cabinet de la ministre MR où il est prévu de revoir les interlocuteurs prochainement. Mais l'intention est malgré tout d'atterrir pour l'été. Cette taxe n'est pas négligeable pour les finances des Communes wallonnes et c'est maintenant que celles-ci vont s'atteler à la préparation de leur budget 2019. ■

qui est quand même différente de ce qui se fait dans un toutes-boîtes pur et dur » sera certainement servi à la ministre.

Les Communes concernées de près

Mais « l'objectif n'est pas d'avoir plus de recettes », tempère-t-on chez celle-ci. L'idée avancée est plutôt celle d'un rééquilibrage du taux de taxation tout en maintenant identique l'enveloppe globale des recettes.

Lors de cette réunion, Comeos (fédération du commerce et des services), bpost et